



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École Académique de la Formation Continue

École Académique de la Formation Continue
Réf HA/22 23/n°22

Affaire suivie par :
Harry ARAMINTHE
Directeur de l'école académique de la
formation continue
Tél : 0590 47 82 69
Mél : eaafc.directeur@ac-guadeloupe.fr

Marilyne GARAY
Adjointe au Directeur de l'école académique de la
formation continue
Tél : 0590 47 82 85
Mél : marilyne.garay@ac-guadeloupe.fr

Christelle CHARRIER
DAFPE
Tél : 0690 59 04 47
Mél : dafpe@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, le lundi 28 août 2023

La Rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
L'Éducation Nationale

à

Monsieur le Vice-Recteur, Chef du SEIDN,
Monsieur l'IA-DAASEN
Monsieur le Directeur de l'INSPE
Madame la Directrice de Canopé
Madame la Directrice du GIP-DAIFI
Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques
auprès de la Rectrice
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
publics et privés sous contrat
Mesdames et Messieurs les Chefs de divisions et
de services du Rectorat

Objet : L'accès à l'offre de formation de l'EAFC

La présente circulaire validée au Conseil de l'Ecole Académique de la Formation Continue (CEAFC) du vendredi 30 juin 2023 a pour objet de préciser les modalités d'accès à l'offre de formation proposée par l'EAFC.

Elle est suivie de plusieurs annexes :

Offres nationales :

- Annexe 1 : Formations du Programme National de Formation (PNF)
- Annexe 2 : Formations de l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation (IH2EF)
- Annexe 3 : Formations du Réseau des Écoles de Service Public (RESP)
- Annexe 4 : Formations du Centre d'Études et de Formation en Partenariat avec les Entreprises et les Professions (CEFPEP)

Offres interministérielles :

- Annexe 5 : Formations de la Plate-forme Régionale d'appui interministériel à la gestion des Ressources Humaines (PFRH)

Offres académiques :

- Annexe 6 : Formations du Programme Académique de Formation (PRAF)
- Annexe 7 : L'accès à une offre de formation avec le Compte Personnel de Formation (CPF)
- Annexe 8 : L'accès à l'offre de formation Centre Nationale d'Enseignement à Distance (CNED)

Offre de proximité :

- Annexe 9 : Formation d'Initiatives Locales (FIL)

Les documents d'accompagnement :

- Annexe 10 : Liste des référents académiques
- Annexe 11 : Candidature à une formation nationale
- Annexe 12 : Restitution pour les formations nationales

Je vous demande de bien vouloir diffuser ces informations le plus largement possible à l'intention de tous les personnels sous votre responsabilité.

La formation continue des personnels, mise au service de la réussite de tous les élèves, est un enjeu majeur pour notre académie. Inscrite dans la feuille de route RH, l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) a pour objectif de :

- mettre en cohérence les actions pour une visibilité de l'offre de formation, au sein d'une GRH fondée sur plusieurs piliers : l'écoute des besoins, la proximité de la réponse à ces besoins, la personnalisation de l'accompagnement et la valorisation des compétences et des parcours ;
- permettre à tous les personnels de bénéficier d'une formation continue ambitieuse, de qualité, tout au long de la carrière et en proximité ;
- engager le plus grand nombre de personnels dans un processus de formation, d'amélioration des pratiques et des évolutions professionnelles.

La stratégie retenue est organisée autour de deux leviers prioritaires :

- renforcer la professionnalisation des formateurs pour améliorer la qualité des formations ;
- la montée en compétences par la formation de collectifs apprenants pilotés par des référents académiques, autour de thématiques en lien avec les priorités académiques et nationales.

L'offre est organisée autour de formations nationales (PNF, IH2EF, RESP, CEFPEP...), académiques (PRAF, CEFPEP, CPF, CNED, Bilan de compétences), de proximité (FIL), en interministérielles (PFRH). Toutes les possibilités de formation sont détaillées en annexe de la présente circulaire.

La politique académique en matière de formation et les stratégies de mises en œuvre sont définies dans le cadre de trois instances de pilotage de l'EAFC :

- le conseil de l'école académique de la formation continue (CEAFC) exerce une mission de préparation du PRogramme Académique de Formation (PRAF), en prévision de sa présentation au conseil académique de la formation (CAF), et assure sa mise en œuvre et son ajustement. Le CEAFC suit la mise en œuvre du projet stratégique pluriannuel de l'EAFC ainsi que les grands axes de la politique académique de formation continue ;
- présidé par la Rectrice, le CAF associe les usagers de l'EAFC (représentants des personnels) pour analyser le bilan et les orientations stratégiques de la formation continue académique. Le PRogramme Académique de Formation est mis en consultation auprès du CAF ;
- le Comité Social d'Administration (CSA RH Formation), compétent en matière de formation, de développement des compétences et des qualifications professionnelles, valide le PRogramme Académique de Formation et les orientations stratégiques de la formation continue académique.

Les personnels de l'EAFC (voir [l'annuaire sur le Portail de l'EAFC](#)) sont mobilisés pour accompagner tous les agents, dans une dynamique de formation au bénéfice de la réussite de tous les élèves.



La Rectrice de Région Académique Guadeloupe
Rectrice d'Académie
Chancelière des Universités
Christine GANGLOFF-ZIEGLER
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale
Christine GANGLOFF - ZIEGLER

Annexe 1 : Formations du Programme National de Formation (PNF)

Le programme national de formation propose **plus de 150 actions de formation de formateurs et de cadres** dans la **perspective d'un déploiement en académie** auprès des professeurs et des personnels d'éducation. Inscrit au cœur des politiques publiques d'éducation, le PNF s'adosse depuis la rentrée 2019 au schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale.

Le schéma directeur 2022-2025 invite à passer d'une logique de l'offre à une logique d'accompagnement de la demande. Pour ce faire, il valorise notamment le **développement des collectifs apprenants** (formation entre pairs, coopération pédagogique, analyse de pratiques) et promeut la **variété des formats et des modalités de formation**. L'engagement des personnels est encouragé par l'offre de **formations certifiantes et diplômantes**.

Le PNF est organisé autour de 4 volets :

- Volet A : Parcours de formation (formations d'adaptation à l'emploi, plans nationaux, évaluation...);
- Volet B : Animation de réseau (les réseaux des conseillers techniques, les journées des corps d'inspection...);
- Volet C : Renovation de diplômés ;
- Volet D : Rendez-vous du MENJ

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
• Journées des corps d'inspection • Formations statutaires	Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves	Inspecteurs		Inscription par l'EAFc	Formations prioritaires

Annexe 1 : Formations du Programme National de Formation (PNF) (Suite)

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Les formations retenues dans le cadre des priorités nationales et académiques	S'appuyer sur le redéploiement en académie des formations du PNF pour accompagner la montée en compétence de collectifs apprenants et renforcer la formation des équipes pédagogiques et éducatives.	Cadres et formateurs académiques	• Priorité aux candidats n'ayant pas encore bénéficiés d'actions de formation du PNF • Engagement du candidat à s'inscrire dans une dynamique de redéploiement en académie dans le cadre d'un collectif apprenant • Priorité aux formations de minimum 2 jours • Deux participants au maximum par formation • Pour les formations d'une journée, un seul participant	Le Directeur de l'EAFIC en concertation avec la DAFPE, sollicite le référent de la thématique pour proposer un ou des candidats pour la formation.	• Les formations prioritaires et les publics éligibles sont arrêtés par le comité PNF • Hormis les missions relevant de la Rectrice ou d'une convocation de l'administration centrale, le nombre de déplacements pour des missions nationales est limité à 2 par inspecteur et par année. Ordre de priorité : • Journées de l'inspection • Renovation de diplômes • Dossier académique ou rendez-vous du MENJ • Les déplacements qui ne peuvent pas être garantis jusqu'au lieu de formation (grève) seront annulés

Annexe 2 : Formations de l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation (IH2EF)

L'offre de formation de l'IH2EF est organisée suivant trois grandes orientations :

- Accompagner les encadrants dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'exercice de leurs responsabilités managériales ;
- Permettre aux personnels d'encadrement de jouer pleinement leur rôle de pilote pédagogique au service de la mise en œuvre des priorités ministérielles, dans la prise en compte des spécificités locales ;
- Accompagner les personnels d'encadrement pour qu'ils incarnent et partagent les valeurs du service public d'éducation dans un contexte social qui s'est diversifié et complexifié.

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Formations statutaires		Personnels d'encadrement		Inscription par l'EAFIC	Formations prioritaires
Autres formations L'IH2EF propose sur son site, dans le cadre du développement professionnel des cadres, une offre de formation en préinscription spontanée	Voir les orientations ci-dessus	Personnels d'encadrement	• Priorité aux formations de minimum 2 jours • Priorité aux candidats n'ayant pas participé à une action de formation de l'IH2EF sur les trois dernières années • Engagement du candidat à s'inscrire dans une dynamique de redéploiement en académie dans le cadre d'un collectif apprenant	• Le candidat se préinscrit sur le site de l'IH2EF • Parallèlement à sa préinscription, il saisit sa candidature dans « Démarches simplifiées » : • Téléversement d'une lettre de motivation • État des formations suivies au niveau national sur les trois dernières années • Détail des actions mises en œuvre dans le cadre du redéploiement au niveau académique	• La DAFPE en concertation avec le Directeur de l'EAFIC, émet un avis sur les candidatures • Les candidatures avec un avis sont soumises à la décision de la Rectrice • L'EAFIC informe les candidats de la suite réservée à leurs candidatures • Une seule formation de l'IH2EF par personnel par année et deux au maximum par cycle de trois ans

Annexe 3 : Formations du Réseau des Écoles de Service Public (RESP)

Le Réseau des Écoles de Service Public (RESP) a pour objectifs :

- De répondre à un souci commun de ses membres d'améliorer les méthodes pédagogiques à travers l'organisation de sessions de formation
- De mutualiser leurs compétences et échanger leurs expériences
- De décloisonner la formation postuniversitaire de service public
- De mieux faire connaître les métiers d'encadrement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) préparés dans ces écoles.

Le RESP propose trois types de formations (en ce qui nous concerne, nous ne retiendrons que deux) :

- Les ateliers du service public (ASP)
- Les sessions de développement des compétences des professionnels de la formation

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Les ateliers du service public	Les ateliers du service public créent un espace de réflexion, d'échanges de savoirs pour faciliter la rencontre professionnelle de tous ceux qui souhaitent mettre leurs compétences au service de l'action commune, dans la perspective d'une efficacité globale. Chacun des thèmes renvoie à une approche interprofessionnelle, afin de mieux connaître, pour chaque institution, les enjeux et les modes de fonctionnement. Le dispositif des ateliers du service public est fondé sur un double principe : • réciprocité • organisationnelle • collaboration pédagogique	Les ateliers de service public s'adressent aux personnels du service public dans une approche pluridisciplinaire : cadres pédagogiques et administratifs	• Priorité aux formations de minimum 2 jours ; • Le projet de formation doit s'inscrire dans les priorités académiques et dans une dynamique collective avec un redéploiement académique • Priorité aux candidats n'ayant pas participé à une action de formation nationale sur les trois dernières années • Engagement du candidat à s'inscrire dans une dynamique de redéploiement en académie dans le cadre d'un collectif apprenant	Offre publiée sur le site de l'IH2EF et sur le site du RESP	• Le candidat dépose la fiche de candidature prévue à cet effet auprès de l'EAFIC • L'EAFIC recueille les candidatures et les transmet pour avis à la DAFPE pour les cadres pédagogiques et à la DRRH pour les cadres administratifs • L'EAFIC transmet les fiches pour avis à la Rectrice • Les fiches validées sont transmises à l'école organisatrice et à l'IH2EF • L'école organisatrice informe le candidat, après la date de clôture des inscriptions, de la suite réservée à sa demande • Le candidat retenu avise l'EAFIC afin que lui soit délivré un ordre de mission

Annexe 3 : Formations du Réseau des Écoles de Service Public (RESP) (Suite)

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Les sessions de développement des compétences des professionnels de la formation	Renforcer les compétences des professionnels de la formation	- Personnels d'encadrement pédagogique - Acteurs de la formation (Formateurs académiques...)	- Priorité aux formations de minimum 2 jours - Le projet de formation doit s'inscrire dans les priorités académiques et s'inscrire dans une dynamique collective avec un redéploiement académique - Priorité aux candidats n'ayant pas participé à une action de formation nationale sur les trois dernières années - Engagement du candidat à s'inscrire dans une dynamique de redéploiement en académie dans le cadre d'un collectif apprenant	Offre publiée sur le site de l'IH2EF et sur le site du RESP	- Le candidat dépose la fiche de candidature prévue à cet effet auprès de l'EAFIC - L'EAFIC recueille les candidatures et les transmet pour avis au DAFPE pour les cadres pédagogiques et à la DRH pour les cadres administratifs - L'EAFIC transmet les fiches pour décision à la Rectrice - Les fiches validées sont transmises à l'école organisatrice et à l'IH2EF. - L'école organisatrice informe le candidat, après la date de clôture des inscriptions, de la suite réservée à sa demande. - Le candidat retenu avise l'EAFIC afin que lui soit délivré un ordre de mission

Annexe 4 : Formations du Centre d'Études et de Formation en Partenariat avec les Entreprises et les Professions (CEFPEP)

Le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions (CEFPEP) propose à tous les personnels de l'éducation des formations en immersion en milieu professionnel.

Les missions du CEFPEP consistent à co-construire avec les partenaires du monde économique (entreprises, associations, fondations, organisations publiques...) des actions de formation continue pour les personnels de l'éducation, afin de répondre aux enjeux d'orientation et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Les formations proposées se déroulent en immersion de 1 à 5 jours, dans l'académie ou au niveau national en fonction des sites des partenaires du CEFPEP et de leur capacité d'accueil.

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
- Formations collectives soumises à inscription - Formations à la carte Inscription individuelle	Renforcer la relation école-entreprise en permettant aux personnels de découvrir des secteurs professionnels et d'être sensibilisés au fonctionnement des entreprises, dans une perspective d'accompagnement pour le projet d'orientation des élèves	Les formations proposées par le CEFPEP s'adressent à tous les personnels de l'éducation nationale, enseignants, personnels de direction, d'inspection, d'orientation et d'éducation	- Engagement du personnel à produire un rapport de stage - Engagement du personnel à s'inscrire dans une démarche de redéploiement de la formation en académie dans le cadre d'une restitution de formation en étroite collaboration avec le corps d'inspection disciplinaire. (Une exploitation pédagogique est attendue) - Pour les missions au niveau national, la durée de la formation doit être d'au moins 2 jours - Les formations se déroulent hors temps scolaires	- Offre publiée via GAIA-CEFPEP pour les formations du catalogue annuel - Les candidats s'inscrivent via les formulaires Cefpep en ligne pour les formations à la carte https://eduscol.fr/inscription-cefpep:alacarte/ - Pour les formations hors catalogue à inscription directe, les candidats s'inscrivent via le formulaire sur le site du CEFPEP	- Avis des corps d'inspection sur les candidatures - Classement des candidatures par une commission académique - Analyse des candidatures par le CEFPEP en collaboration avec la DGESCO et l'IGESR - L'EAFc informe les candidats de la suite réservée à leurs candidatures - Les frais de déplacements et de stage pour les missions au niveau national sont pris en charge par l'EAFc

Annexe 5 : Formations de la Plate-forme Régionale d'appui interministériel à la gestion des Ressources Humaines (PFRH)

La Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) a un rôle d'appui auprès des services de l'État en région afin de répondre aux besoins RH locaux. Elle vise notamment à rapprocher les pratiques et les savoirs faire des trois versants de la fonction publique.

L'offre de formation est publiée sur la plateforme SAFIRE (Système d'information pour l'Animation de la Formation Interministérielle Régionale). Les offres sont relayées par mél, par l'EAFC, au fil de l'eau.

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Offre de formation interministérielle (DGAFP), pour les agents des services déconcentrés et établissements publics de l'État	- Favoriser le développement des mobilités interministérielles et inter fonction publique - Mettre en œuvre et accompagner les actions de la modernisation de l'État dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail - Contribuer à la professionnalisation de la gestion personnalisée des ressources humaines dans la fonction publique	Tous les personnels de l'académie	En fonction du nombre de place proposée par la PFRH	- Offre publiée sur la plateforme SAFIRE et relayée par l'EAFC - Le candidat s'inscrit sur la plateforme SAFIRE - Les personnels d'encadrement désignent la Rectrice comme valideur	- Le supérieur hiérarchique émet un avis pour les enseignants - La DRH pour les personnels administratifs - La DAFPE pour les personnels d'encadrement - Un avis favorable ne garantit pas une participation à la formation, celle-ci étant conditionnée par le nombre de places - La décision est prise par la préfecture. Suite à un avis favorable à la candidature, une convocation est transmise au candidat par la préfecture et un ordre de mission par l'EAFC

Annexe 6 : Formations du PRogramme Académique de Formation (PRAF)

Le programme académique de formation est unique et universel, il intègre l'offre de formation à destination de l'ensemble des personnels de l'État de l'académie qui participent au service public de l'éducation. Il est pluriannuel et s'inscrit dans les orientations du schéma directeur de la formation continue 2022 2025.

Le passage d'une offre organisée dans un Plan Académique de Formation avec des dispositifs et des modules à un PRogramme Académique de Formation pluriannuel (2022/2025) avec des cycles et des parcours et une possibilité de certification ou de diplomation à la fin du parcours ou du cycle est l'un des changements majeurs portés l'EAFC.

Le cycle s'adresse à une même catégorie de personnels, un collectif, un public cible. Il s'inscrit dans une moyenne ou longue durée et peut se positionner à différents moments de la carrière professionnelle. Le parcours est un ensemble cohérent de modules de formation.

Formations	Objectifs	Publics cibles	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Formations à candidature individuelle ou désignée	Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves	Tous les personnels de l'académie	Pour les formations à candidatures individuelles : • L'offre est publiée sur le Portail de l'EAFC tout au long de l'année • Les personnels peuvent s'abonner à un module, au fil de l'eau • Lorsqu'une session est ouverte, les abonnés reçoivent une notification par mél pour se préinscrire • Le responsable de la formation peut également diffuser le lien de préinscription à un public ciblé sans la phase d'abonnement Pour les formations à candidatures désignées : • Pas de publication sur le Portail de l'EAFC • La liste des stagiaires est définie par le prescripteur de la formation	Pour les intervenants qui se déplacent dans Iles du Nord ou du Sud : • Départ la veille et retour le dernier jour de la formation Pour les personnels des Iles du Nord (Saint-Barthélemy et Saint Martin) : • Priorité aux formations de minimum 2 jours • Prise en charge du déplacement en avion et de l'hébergement avec une arrivée la veille de la formation (dernier vol) et un retour le dernier jour de la formation ou le lendemain en fonction du lieu de la formation • Prise en charge de la location d'une voiture (pour les groupes, priorité au covoiturage) Pour les personnels des Iles du Sud (La Désirade, Marie-Galante, les Saintes) : • Prise en charge du déplacement en bateau et de la location d'une voiture en fonction de l'accessibilité au lieu de la formation (pas de prise en charge pour les communes limitrophes de Pointe-à-pître : Les Abymes, le Gosier, Baie-Mahault).

Annexe 7 : L'accès à une offre de formation avec le Compte Personnel de Formation (CPF)

L'objectif du CPF est de favoriser la construction et l'évolution de parcours professionnels diversifiés, de concourir au développement des compétences et de permettre les transitions professionnelles :

- Effectuer une mobilité professionnelle (le cas échéant géographique) pour, par exemple, changer de domaine de compétences ;
- Accéder à de nouvelles responsabilités pour exercer, par exemple, des fonctions managériales ou encore pour changer de corps ou de grade (préparation aux concours et examens...) ;
- S'inscrire dans une démarche de reconversion professionnelle dans le secteur privé pour, par exemple, la création ou la reprise d'entreprise....

Pour plus d'information voir [l'espace CPF sur le site Académique](#).

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Le CPF est mobilisable, à l'initiative de l'agent, pour toutes les formations, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la préparation aux examens et concours, le bilan de compétences • Elle ne doit pas nécessairement être diplômante ou certifiante • Elle doit obligatoirement être dispensée par un organisme de formation certifié (Qualiopi ou équivalent)	Pour préparer et mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle : • Une mobilité : changer de domaine de compétences • Une promotion : accéder à de nouvelles responsabilités, changer de corps ou de grade • Une reconversion professionnelle y compris dans le secteur privé • L'anticipation d'une inaptitude à l'exercice de l'emploi actuel	Tous les agents en activité : stagiaires, titulaires, contractuels en contrat à durée indéterminée ou déterminée Public prioritaire : • Agent relevant de la prévention d'une situation à l'incapacité au travail. L'avis du médecin de prévention, attestant que l'état de santé de l'agent l'expose à un risque d'incapacité, est obligatoire • Agent occupant un emploi de niveau équivalent à la catégorie C et n'ayant pas acquis un diplôme, un titre ou un certificat correspondant au niveau 3 (CAP, BEP, MC)	L'agent devra fournir une fiche individuelle de synthèse, délivrée par son gestionnaire de carrière, justifiant son éligibilité Chaque agent acquiert 25 heures par année de travail au titre du CPF jusqu'au plafond fixé à 150 heures Le nombre d'heures de formation de l'agent acquis au titre du CPF ainsi que la mise à jour et le suivi de sa consommation sont consultables sur le site www.moncompteactivite.gouv.fr (Ce service en ligne est gratuit. Le numéro de sécurité sociale et un mot de passe créé à la première connexion sont demandés)	Les personnels peuvent être accompagnés dans leurs démarches par la coordonnatrice CPF de l'EAFIC Tél : 0590 478185 Mél : comptepersonnel@ac-guadeloupe.fr Pour une aide à l'élaboration de leur projet professionnel et identifier les formations nécessaires à sa mise en œuvre, les personnels peuvent solliciter un accompagnement par la Conseillère Mobilité Carrière de l'académie, avant toute demande de mobilisation du crédit d'heures de formation Tél : 0590 478224 Mél : grh.proximate@ac-guadeloupe.fr	Aucune ancienneté de service n'est requise pour constituer ou utiliser les droits attachés au CPF Les demandes de mobilisation du CPF sont présentées uniquement de manière dématérialisée Le formulaire est à compléter en ligne et les pièces justificatives sont à télécharger en utilisant le lien suivant https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ac-guadeloupe-mobilisation-cpf-2022

Annexe 8 : L'accès à l'offre de formation Centre Nationale d'Enseignement à Distance (CNED)

Prise en charge partielle des frais d'inscription aux formations proposées le CNED

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Prise en charge partielle des frais d'inscription aux préparations concours dispensées par le CNED et non proposées dans le PRAF.			• Personnel en congé de formation • Personnel titulaire ou non titulaire préparant un concours non inscrit dans l'offre de formation académique • Personnel titulaire ou non titulaire dont l'éloignement ne permet pas de suivre les formations organisées dans l'offre de formation académique • Autres situations exceptionnelles (avis réservé à l'autorité compétente)	L'ensemble des pièces du dossier doivent être adressées à ce.eafc@ac-guadeloupe.fr	60% du montant de la dépense effective - plafonné à 400€ Pièces à fournir : • Courrier de demande de remboursement • Photocopie de la pièce d'identité • Photocopie de la carte vitale • Photocopie d'un justificatif de domicile • RIB • Facture acquittée du CNED Possibilité de mobiliser le CPF e

Annexe 9 : Formation d'Initiatives Locales (FIL)

La Formation d'Initiative Locale est une réponse personnalisée et territorialisée à un besoin collectif rencontré dans un service, une division, un établissement, un réseau d'établissements, un bassin, dans le cadre des formations de proximité.

Pour plus d'information voir bulletin académique de la formation relative au FIL sur le [Portail de l'EAFC](#).

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Formations à candidature collective	Développer des pratiques collectives et des compétences professionnelles communes, construire en équipe des réponses adaptées au contexte local, faire monter en compétences les collectifs de travail, afin de les rendre autonomes dans leurs questionnements et dans la résolution de problématiques professionnelles partagées	Tous les personnels (Services du Rectorat, circonscription, écoles, établissements scolaires)	• La mise en œuvre d'une FIL, s'appuie toujours sur un besoin, une question professionnelle, une problématique partagée, un objectif de travail et l'identification d'un collectif volontaire • La résolution de l'action de formation mise en œuvre dans le cadre de la FIL, ne doit pas se concevoir comme une action ponctuelle, mais comme l'accompagnement d'un collectif au sein duquel une réflexion est initiée pour s'engager dans une démarche collaborative et réflexive	Inscription par le supérieur hiérarchique	La demande de mise en œuvre de FIL se fait dans le cadre du plan pluriannuel de formation après avis de la commission formation continue du service, de l'établissement ou de l'école

Annexe 10 : Liste des référents académiques

Dispositif / Mission	Référent académique
CASNAV	MOZAR Sarah (CT CASNAV)
Continuité pédagogique	CAMY Géraldine (IA-IPR Lettres)
E formation (Hybridation des formations...)	VAIRAC Jean-Claude (Référent m@gistère – EAFC) FRICOTEAUX Benoit (DRANE)
Éducation à la défense	AMI Stéphane (IA-IPR Sciences Physiques)
Éducation Artistique et Culturelle	CRUZ Carlos (DRAAC) DRYMON Bernard (IEN Pointe-à-Pitre)
Éducation aux médias et à l'information	PERGENT Patrick (Référent CLEMI)
Éducation Prioritaire	COMBE Gaëlle (IA-IPR Espagnol) ROMAN Rony (IEN Abymes)
Égalité des chances (École ouverte, cité éducative, internat d'excellence, relations école-familles, cordées de la réussite...)	BERRY-LACEMON Lydia (CT EVS)
Égalité filles-garçons, LGBT+phobies	POTDEVIN André (IEN Gosier)
Engagement et citoyenneté des élèves : Éducation au développement durable...	ANTOINE Julien (IEN STI)
Enseigner avec le numérique : Hybridation des enseignements, TNE-D, PIX...	FRICOTEAUX Benoit (DRANE) MOVREL Claudy (IEN Enseignement et Numérique, Adjointe au DRANE pour le 1er degré)
Évaluations des écoles et des établissements	CHARRIER Christelle (IA-IPR EVS) LOMON Fabrice (IEN CCPD Basse-Terre)
Évaluations nationales	SEGA Lucienne (IA-IPR Mathématiques)
Formation de formateurs : CAFFA, CAFIPEMF, animation de réseaux de personnes ressources et de formateurs	ARAMINTHE Harry (DEAFC)
Innovation Expérimentation Recherche : Apport de la recherche, sciences cognitives, recherche action...	CILPA Marie-José (CARDIE)
Lutte contre les discriminations et les dérives sectaires	RICHARD Gwladys (CT Sécurité)
Maîtrise de la langue et des langages Plan français	CAMY Géraldine (IA-IPR Lettres) CHALCOU Mathieu (IEN CCPD Capesterre Belle-Eau – Doyen)
Orientation : Parcoursup, lutte contre le décrochage scolaire	LEVECQUE Dominique (DRAIO)
Orientation : Compétences à s'orienter, parcours avenir, ambition scolaire, persévérance scolaire	BRAY Marie-Line (IEN IO) SEGA Lucienne (IA-IPR Mathématiques)
Parcours de formation des directeurs d'école	LETIN Corinne (IEN CCPD Nord Grande Terre)
Parcours de formation des enseignants : Néo contractuels	GUILLAUME Alain (IA-IPR SVT) DESIREE Astrid (IEN ET-EG Lettres-Anglais)
Parcours de formation des enseignants : Néo-titulaires	BROUTIN Olivier (IA-IPR Histoire-Géographie) MARIVAL Catherine (IEN Lettres-Histoire)
Parcours de formation des enseignants : Tuteurs	
Parcours de formation des médecins et des infirmiers	Dr EZELIN Armelle (CT Médecin) LEDRECK Diana (CT Infirmière)
Parcours de formation des personnels administratifs : Adaptation à l'emploi, entrée dans le métier, écrits administratifs, maîtrise de l'environnement numérique, développement des compétences...	

Annexe 10 : Liste des référents académiques (Suite)

Dispositif / Mission	Référent académique
Plan maternelle	KAASIL-TALABA Rachel (IEN Maternelle)
Plan mathématiques	SEGA Lucienne (IA-IPR Mathématiques) LECURIEUX Gil (IEN CCPD Bouillante)
Plan sciences et technologie	BUSSAC Guylène (IA-IPR STI) FRENET Cynthia (IENA)
Pôle Langues vivantes	VIELLOT Jocelyne (IA-IPR Anglais) BELLAIRE Kathia (IEN CCPD Sainte-Rose)
Pratiques inclusives : Besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, professionnalisation et certification des enseignants et des personnes ressources école inclusive...	STROZYK-AUBRUN Geneviève (IEN ASH)
Pratiques pédagogiques transversales : Différenciation	
Pratiques pédagogiques transversales : Évaluation	LOUVET Jérôme (IA-IPR EPS)
Pratiques pédagogiques transversales : Travail personnel des élèves (Devoirs faits)	COMBE Gaëlle (IA-IPR Espagnol)
Prévention des violences en milieu scolaire : climat scolaire, prévention des conflits et de la violence...	BERRY-LACEMON Lydia (CT EVS)
Prévention des violences en milieu scolaire : Lutte contre le harcèlement (Programme PHARE)	ARICIQUE Valérie (CT Assistante sociale)
Professionnalisation des acteurs RH : RH de proximité, MAE, égalité professionnelle hommes/femmes	DRRH
Protection de l'enfance	ARICIQUE Valérie (CT Assistante sociale)
Qualité de vie au travail : Bien-être au travail, communication bienveillante, prévention des conflits entre adultes...	DRRH
Relation école entreprise	NELSON Max (DRAFPIC)
Relations européennes et internationales	MOUNIGAN Malika (DRAREIC)
Risques majeurs – Sécurité routière	GATIBELZA Henri (Coordonnateur Risques Majeurs Correspondant Sécurité Routière)
Santé sécurité au travail : Certification, habilitation, bâti scolaire...	HASSAN-DIB Sébastien (Inspecteur Hygiène, Sécurité et Santé au travail)
Sport scolaire	LOUVET Jérôme (IA-IPR EPS) ZEBRE Nathalie (IEN Baie-Mahault)
Valeurs de la république : Laïcité	BROUTIN Olivier (IA-IPR Histoire-Géographie)

Annexe 11 : Candidature à une formation nationale

Fiche de candidature à une formation nationale pour les personnels d'encadrement et les formateurs académiques à transmettre à dafpe@ac-guadeloupe.fr et ce.eafc@ac-guadeloupe.fr

Nom (lettres capitales)		Prénom	
Établissement d'exercice			
Grade			
Discipline / Spécialité			
Fonction			
Mél académique		Tél portable	
Membre collectif apprenant (thématique)			

I. FORMATION DEMANDEE

Intitulé de la formation			
Date		Lieu	
Volume horaire			

II. ELEMENTS RELATIFS A VOTRE CARRIERE

Corps	Inspecteur (IA-IPR, IEN)	☐
	Personnel de direction	☐
	Enseignant	☐
	Cadre administratif	☐
Date d'accès au corps		
Mode d'accès au corps	Concours	☐
	Détachement	☐
	Liste d'aptitude	☐
Date d'entrée dans l'académie		

Formations suivies au cours des trois dernières années				
Année scolaire	Intitulé de la formation	Cadre	Volume horaire	Modalité

Missions spécifiques éventuelles : Mettre en valeur des rôles spécifiques ou des missions particulières qui vous auraient été confiés

III. ELEMENTS DE MOTIVATION

Éléments de motivation qui seront pris en compte pour permettre un meilleur ajustement pédagogique et une sélection pertinente de votre demande en cas de formation très demandée.

IV. REDEPLOIEMENT EN ACADEMIE

Stratégie de redéploiement : Ingénierie envisagée (dispositifs de formation, ateliers de restitution, séminaire, cercles de réflexion...)

Date

✂
(Partie réservée à l'académie)

Avis du supérieur hiérarchique	
Avis DAFPE ou DRRH	
Observations DE AFC	
Décision Rectrice	

Annexe 12 : Restitution pour les formations nationales

Fiche de restitution à transmettre à dafpe@ac-guadeloupe.fr et
ce.eafc@ac-guadeloupe.fr à votre retour de formation

Nom (lettres capitales)		Prénom	
Établissement d'exercice			
Grade			
Discipline / Spécialité			
Fonction			
Mél académique		Tél portable	
Membre collectif apprenant (thématique)			

I. FORMATION SUIVIE

Intitulé de la formation			
Date		Lieu	
Volume horaire			

Objectif de la mission (renovation de diplôme, thème avec un enjeu national, académique, évolution professionnelle)

Présenter en quelques lignes le contenu de la formation suivie et les compétences visées

II. APPORT DE LA FORMATION ET REDEPLOIEMENT ENVISAGE EN ACADEMIE

Effets envisagés sur la pratique professionnelle

Identification des poursuites ou des besoins en accompagnement nécessaire pour une montée en compétences

Stratégie de redéploiement : Ingénierie envisagée (dispositifs de formation, ateliers de restitution, séminaire, cercles de réflexion...)

Public cible

Partenariat interne et externe à mobiliser

Date

----- ✂ -----
(Partie réservée DAFPE/EAFC)

Suivi du redéploiement : Dates et ingénieries envisagées (dispositifs de formation, ateliers de restitution, séminaire, cercles de réflexion...)

